



AVIS D'APPEL PUBLIC À LA CONCURRENCE

Identification de l'organisme acheteur : **COMMUNE DE SINARD (ISÈRE)**

- Mairie de Sinard, 51 Place de la Mairie, 38650 Sinard - Tél. : 04 76 34 07 19 - Courriel : contact@sinard.fr

Type de procédure: procédure adaptée en application des articles L.21231 et R.21231 et suivants du code de la commande publique.

Objet du marché : **Requalification de l'espace public du hameau des Fauries.**

Type de marché : Marché public de travaux.

Lieu d'exécution : 38650 SINARD.

Caractéristiques principales : travaux d'aménagements paysagers et de VRD.

Acceptation des variantes : NON.

Prestations divisées en lots : NON.

Conditions de participation :

Justifications à produire quant aux qualités et capacités du candidat :
Situation juridique / Capacité économique et financière / Référence professionnelle et capacité technique - Références requises : Voir règlement de consultation.

Critères d'attribution : Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés dans le règlement de la consultation : Valeur technique de la proposition = 40%, Prix = 60%.

Conditions de délais :

Date limite de remise des offres : **Jeudi 19 juin 2025 à 12h.**

Délai minimum de validité des offres : 120 jours à compter de la date limite de réception des offres.

Modalités de remise des offres : les plis doivent être impérativement remis par voie dématérialisée.

Adresse auprès de laquelle les documents et renseignements complémentaires peuvent être obtenus : Site des Affiches de Grenoble et du Dauphiné : <https://www.marches-securises.fr>

Instance chargée des procédures de recours : Tribunal Administratif de Grenoble, 2 place de Verdun 38000 Grenoble. Tel : 04 76 42 90 00. Fax : 04 76 42 22 69. Courriel : greffe.tagrenoble@juradm.fr

Date d'envoi du présent avis à la publication : 15/05/2025.

Le DCE, les demandes de renseignements complémentaires et le dépôt des offres électroniques sont accessibles sur le profil acheteur
<https://www.marches-securises.fr>